



## UDVN – FNE 83

(Affiliée à F.N.E. - PACA)

**Union Départementale pour la sauvegarde de  
la Vie, de la Nature, et de l'Environnement.**

Adresse postale : Mas St Pierre 379, chemin du Carry  
83310 COGOLIN

Fax 08 26 38 83 61 Adresse mail : [info@udvn83.fr](mailto:info@udvn83.fr)

Site web : <http://www.udvn83.fr>



La Crau, le 18 janvier 2019.

### COMTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

L'UDVN-FN83 a tenu son assemblée générale ordinaire le 8 décembre 2018, à partir de 9 heures, à la Maison Pastorello chemin de Causserène 83340 Le Cannet-des-Maures s.

Sur les 39 associations membres de l'UDVN83 à jour de leur cotisation 2018, 17 associations étaient présentes, 05 représentées, et 3 adhérents individuels (représentés).

Une association invitée était aussi présente et n'a pas pris part au vote.

Les statuts de l'UDVN-FNE 83 ne fixent pas de quorum. L'assemblée a pu valablement délibérer

#### 1- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2017

Monique BARNIER, administratrice demande que l'erreur à l'alinéa 3.1.13 du PV soit corrigée :

Rédaction du PV retranscrite ci- après :

**3.1.13 L'APE St Mandrier** (Pascale BARES excusée, Monique BARNIER, Solange BOTELLA) est en lutte contre un projet de construction en zone humide littorale. Elle exerce son activité sur la presqu'île de St Mandrier, en face de Toulon.

**Rédaction corrigée (annule et remplace l'alinéa 3.1.13) :**

« 3.1.13 L'APE St Mandrier (Pascale BARES excusée, Monique BARNIER, Solange BOTELLA) est en lutte contre un projet de construction en limite extérieure de zone humide littorale. Elle exerce son activité sur la presqu'île de St Mandrier, en face de Toulon.

Le Procès-verbal de l'assemblée générale 2017 a été approuvé à La majorité absolue des présents et représentés.

#### 2- Rapport moral, présenté par le président, Monsieur Henri BONHOMME.

Pour la première fois, j'assume la tâche de vous proposer le rapport moral d'activité de l'UDVN-FNE 83. J'ai en effet accepté en 2017, la succession de Ramon Lopez, dans l'objectif de poursuivre un important travail qui s'est déroulé durant 48 ans.

Ramon Lopez qui a maintenant définitivement quitté le Var, a continué durant l'année écoulée à mettre ses compétences et son expérience au service de notre association, et nous comptons encore sur lui pour les temps à venir.

Je vais résumer les grands thèmes qui méritent d'être évoqués, car ils reflètent les travaux, les difficultés, les succès et les échecs de l'UDVN-FNE 83 en 2018.

Nous avons poursuivi une intense activité au sein du réseau FNE PACA : travaux concernant le plan de prévention et de gestion des déchets, de multiples réunions sur des thèmes variés, la gestion de l'eau, l'aménagement du territoire, l'application de la loi ALUR, etc. Notre relation avec FNE PACA enrichit nos capacités d'action grâce aux moyens et à l'expertise du réseau. Nous noterons plus loin l'assistance juridique que chaque association adhérente à l'UDVN-FNE 83 peut obtenir auprès de FNE PACA.

Nous participons à plus de 40 commissions ou comités de pilotage. Ce qui représente un important investissement humain.

Nous avons rencontré la DREAL à Toulon, pour évoquer essentiellement les infractions consécutives aux dépôts sauvages du BTP, et à la gestion des déchets dans le département du Var. Nous avons rappelé la non-verbalisation au titre de l'environnement, du fait de l'absence d'agents de l'État accrédités. Pour mémoire les condamnations qui font suite à un PV au titre de l'environnement, sont imprescriptibles et plus sévères que ceux dressés au titre de l'urbanisme, qui sont prescrits après 6 ans. Grâce à ce type de dialogue nous avons acquis la possibilité d'un accès « facilité » auprès de ce service de la préfecture.

Nous avons été reçus par le Procureur de la République de Toulon, à qui nous avons expliqué les difficultés que nous rencontrons : dialogue souvent impossible avec les élus, dépôts de déchets sauvages du BTP, exhaussement de terres agricoles avec des terres du BTP, destruction d'EBC ou d'espaces naturels pour développer l'agriculture, non-respect des permis de construire sans réaction des maires, appropriation de la voie publique par des privés (copropriétés), nuisances urbaines, nocturnes et diurnes, etc. Encore une fois nous avons évoqué l'absence de verbalisation au titre de l'environnement.

Le Procureur s'est montré très intéressé par notre activité et nous a proposé de nommer au sein du tribunal, un interlocuteur, avec qui nous pourrions obtenir des relations « facilitées ».

### **Les difficultés que nous observons :**

Quelques associations adhérentes en difficulté : renouvellement laborieux des responsables, pertes de compétences, diminution du nombre d'adhérents, trésoreries en régression, avec des conséquences sur les possibilités d'intervenir en justice et aussi sur le règlement des cotisations à l'UDVN-FNE 83.

Comme indiqué plus haut, nous sommes présents dans une quarantaine de commissions, mais nous manquons de ressources pour assumer pleinement cette représentation, pourtant importante pour une association comme la nôtre, qui souhaite conserver une certaine image et jouer pleinement son rôle de défenseur de l'environnement. Nous lançons donc un appel aux volontaires pour nous représenter.

Trésorerie insuffisante, nos seules ressources sont les cotisations de nos associations adhérentes, et nous constatons malheureusement que certaines d'entre elles sont défaillantes. Cette situation, souvent nous interdit d'engager des actions en justice en utilisant les services d'un avocat. Et lorsque nous déposons nous-même un recours au Tribunal Administratif, nous prenons le risque de devoir payer des frais irrépétibles à la partie adverse en cas d'insuccès.

Dialogue avec les élus toujours aussi difficile. Manque de prise de conscience de leur part, de la gravité de la situation environnementale. Le développement de leur commune est souvent leur seule préoccupation.

Tribunal Administratif peu à l'écoute des associations. Le dernier jugement du TA qui concerne le PLU du Rayol-Canadel, est désarmant, désespérant !

Quant à celui qui concerne le PLU d'Hyères, dont l'audience était le 5 décembre, les conclusions du Rapporteur public, sont : « Rejet sur le fond ». Il faut en conséquence, nous attendre à un jugement du même type.

Pour conclure ce rapport moral, nous lançons comme chaque année, un appel : l'UDVN-FNE 83 a besoin au sein de son conseil d'administration de plus de personnes qui accepteraient de participer à certaines activités.

***Le rapport moral est voté à la majorité absolue (unanimité) des présents et représentés.***

### **3- Rapports d'activités, par le président et les vice-présidents :**

- Monsieur Michel PIERRE pour l'ouest,
- Monsieur Michel BLAISE pour le centre,
- Monsieur Patrick LAFFITTE pour l'est

**Les intervenants exposent les affaires, qui sont simplement citées ci-dessous :**

#### **3.1 Rapport d'activités Ouest Var par Michel PIERRE**

L'ouest Var englobe l'agglomération toulonnaise et concerne plus de la moitié des habitants du département. L'ouest Var de l'UDVN compte une vingtaine d'associations du Cap Sicié à la vallée du Gapeau jusqu'à Brignoles et Pontévés.

Nous accueillons Dominique CALMET, président de l'APE St Mandrier qui succède à Pascale BARES. L'association seynoise Porte Marine & Co s'excuse de son absence.

Le Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon est dorénavant présidé par un triumvirat dont Jean ECOCHARD, excusé lui aussi.

##### **3.1.1 Commissions de suivi de sites**

- a) Centrale Biomasse Sylvania d'INOVA à Brignoles : Jean MATEO, Michel PIERRE.
- b) Incinérateur Zéphyre de Toulon géré par Pizzorno ; Michel PIERRE, Henri BONHOMME.
- c) ISDND fermée du Balançon : William DUMONT et Michel PIERRE
- d) ISDND de Roumagayrol à Pierrefeu : Merci à Ramon LOPEZ qui a passé la main à Michel PIERRE et Eliane JARTOUX
- e) ISDND de Ginasservis : Armand NOVI et Eliane JARTOUX ont passé la main à Odile ROISIN et Armand NOVI. Aujourd'hui la STEP, illégale, a des rejets non conformes. L'APNE a saisi le TA de Toulon et demandé la nomination d'un expert.  
L'APNE suit le dossier TECHNOVAR et a rencontré son Président M. GUIOL.
- f) Collectif de Contrôle des Risques Radioactifs : Monique BARNIER (Président PELLEN)
- g) Une CSS de la station d'assainissement Amphitri A nous a été refusée par deux fois et fera l'objet d'une prochaine demande.

##### **3.1.2 Commissions de concertation**

- a) **Commission de suivi du PPA 83** plan de protection de l'atmosphère de La Ciotat à Hyères.  
La feuille de route de mars 2018 n'a pas empêché la Cour de Justice Européenne de poursuivre la procédure contre la France pour non-respect des normes de pollution de l'air.  
Deux associations varoises dont ACTEnergieS sont co-requérantes au Conseil d'Etat pour la révision des PPA suite à la décision du CE de juillet 2017.

Un Copil régional a été mis en place auquel participe Michel PIERRE pour l'UDVN-FNE83

Un Copil Var sera installé en janvier 2019 pour la révision du PPA local : Michel PIERRE et Michel BLAISE

Nos trois revendications phares concernent

- 1) l'application des contraintes des PPA aux bateaux à l'entrée de la rade ou aux mouillages car le trait de côte n'arrête pas les pollutions
- 2) la méthanisation des biodéchets pour produire du biogaz
- 3) des bus et des cars moins polluants au gaz ; puis au biogaz pour un moindre effet de serre.

**b) Natura 2000 du Cap Sicié** : Dominique CALMET remplace Pascale BARRÈS.

**c) Natura 2000 de la Sainte Baume** : Eric GABIOT et Jean MATEO

**d) Conseil de Développement de la Métropole** : Notre participation est acquise (Michel PIERRE titulaire). Il n'y pas encore eu de réunion.

**e) Commission consultative des Déchets de la Métropole** : Elle est créée, ses membres ne sont pas encore désignés. L'UDVN a candidaté.

**3.1.3 Concertations informelles** avec PIZZORNO, le SITTOMAT lors des journées « Trier, valoriser, vers le zéro déchet » de fin octobre et avec Someca suite à la nouvelle enquête publique d'expédition de granulats pour Monaco et lors d'une journée d'économie circulaire (BARBAROUX, PIERRE, TUA).

### **3.1.4 Procédures judiciaires avec le concours de l'UDVN-FNE83**

#### **a) Les procédures abouties**

- **au Civil**, le tribunal correctionnel avait condamné deux entrepreneurs varois à la remise en état du site du Beausset. La Cour d'Appel accorde des dommages- intérêts et les frais irrépétibles aux deux associations qui se sont portées partie civile dont l'UDVN.
- **au civil**, Un entrepreneur est condamné à la remise en état d'un terrain par enlèvement des gravats déversés à La Crau en lisière de forêt avec l'octroi de l'euro symbolique à l'UDVN alors que le coupable est taxé d'une amende de 20 mille euros.
- **au Tribunal**, plage de Bonnegrâce est officiellement artificialisée à **nos débours**. L'Association pour la Protection des Sites et du Littoral du Brusuc et de la Presqu'île du Cap Sicié, n'était pas en mesure de faire appel.

#### **b) Les procédures en appel**

- avec **APVP** : L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU REAL MARTIN DU PONT VIEUX A L'ÉCLUSE DE POURRET a obtenu l'annulation de la dérogation préfectorale pour la réalisation de la voie de contournement Nord de PIERREFEU DU VAR. Elle fait l'objet d'un pourvoi en cassation par L'État.

#### **c) Les procédures en attente d'un premier jugement**

- Demande d'annulation du PDU, plan de déplacements urbains de la Métropole TPM.
- Recours contre le PLU Hyères : La défenderesse est dorénavant la Métropole de TPM et non plus la ville d'Hyères. Michel DANIEL précise que le rapporteur public du TA, le 05 décembre rejette le recours sur le fond reprenant les conclusions du défendeur. Nous allons vers un appel.
- Recours contre le PLU de St Mandrier pour grignotages d'espaces remarquables : L'instruction est close depuis ce mardi 4 décembre 2018.

**En conclusion, à l'ouest Var, outre les procédures en cours,** nous restons mobilisés

- aux problèmes de déchets dont de nouvelles déballes ,
- par le réseau Déchets de FNE-PACA
- aux projets de vente des domaines de la Marine (à Six-Fours, suivi par Johanna et au Pradet suivi par Michel Blaise),
- aux constructions illégales : l'association de défense du Faron a interpellé le Procureur de la République qui « vient de relancer le responsable de la DREAL ».

- aux pollutions atmosphériques des bateaux notamment avec les projets de mouillages de bateaux de croisières (inscrits dans tous nos SCoT, schémas de cohérence territoriaux, et la création d'un môle de croisières à Toulon)

et nous devons nous investir dans les révisions des SCoT, des enquêtes publiques des plans régionaux et du plan de protection de l'atmosphère du Var qui sur le littoral s'étend de St Cyr à Hyères englobant Le Castellet au nord.

Nos associations continueront à être confrontées :

- 1) à la gestion des « matières secondaires » ou déchets pour en faire des ressources
- 2) à l'aménagement du territoire et de son foncier
- 3) aux problèmes liés aux mobilités
- 4) à la qualité de l'air... d'ailleurs taxée d'un vignette internationale Crit'air à 3,6 euros.

Du débat, il ressort que la proposition de Monique BARNIER pour que l'UDVN demande une audience au Président du SCoT Provence Méditerranée avec une position commune des associations de l'UDVN du secteur, fait consensus. Une réunion devra être prévue en tout début d'année.

### **3.2 Rapport d'activités Centre Var par Michel BLAISE**

#### **SCOT de l'intercommunalité du Golfe de St Tropez**

*(12 communes : Cavalaire sur Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix Valmer, La Garde Freinet, La Mole Le Plan de la Tour, Rayol Canadel, Ramatuelle, Saint Tropez, Sainte Maxime).*

La révision du Scot a été prescrite le 10 décembre 2014

Le PADD a été réalisé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017

Le Volet Littoral et Maritime du SCOT finalisé juin 2017

DOO mars 2018

**Arrêt du Scot 26 septembre 2018**



Actuellement nous sommes dans la phase de consultation des PPA Personnes Publiques Associées.

**Le Plan Local d'Habitat Intercommunal (PLHI), actuellement en cours d'élaboration, est composé :**

- d'un diagnostic du fonctionnement local du marché du logement,
- des orientations retenues pour assurer la satisfaction des besoins en logement et la diversité de l'habitat,
- d'un programme d'actions détaillé par secteurs géographiques.

### Cavalaire

-Le PLU est en cours d'instruction

### La Croix Valmer

-Le PLU a été mis en révision le 25 octobre 2011, il est en cours d'élaboration dans la phase de rédaction du règlement

### -Villa Louise

Construction d'un mur de clôture non conforme au pc. L'ASSCV a lancé un recours contre cette non-conformité. L'Association avait demandé l'appui de l'UDVN sur ce dossier, elle ne poursuivra pas dans cette procédure suite aux conseils de son avocat Maître Lacrouts.

### -Dossier hélisurface et survol de la Commune

Constitution d'un Collectif « S . Hélico LCV »

### -Incendie des caps Lardier et Taillat

Le site a été ré ouvert au mois de mars. Un comité de suivi des incendies a été mis en place.

### -Pollution du littoral (rivages)

La Commune a porté plainte, l'ASSCV l'accompagnera dans cette procédure en se portant partie civil et en s'appuyant également sur la plainte FNE PACA/UDVN-FNE 83.

### Rayol Canadel

Le PLU approuvé le 14 octobre 2016 et mis en modification le 26 juillet 2017.

Plusieurs association dont l'UDVN FNE 83 et des particuliers ont déposé un recours pour le PLU approuvé en octobre concernant la ZAC de la Tessonnières et des Arums. Les associations se sont faites déboutées au TA

### Sainte Maxime

Le PLU est en révision, la dernière version avait été approuvé en mars 2017

La Commune prend le temps pour l'élaboration du nouveau document

Parallèlement mise en place du Projet d'aménagement du littoral et des plages

### Gogolin



Le **PLU** approuvé le 13 mai 2008 a été mis en révision le 15 décembre 2014

### **Projet aménagement terrains YOTEL**

Le 15/12/2016, le C.M. a décidé de céder plus de 100 000 m<sup>2</sup> de terrain à un consortium immobilier, la Cogédim, pour y construire 1200 logements. Une fois de plus, élus et associations se sont élevés contre cette volonté de bétonner un joyau du patrimoine public littoral. Pour ce qui nous concerne, nous avons déposé un recours gracieux puis contentieux (25/04/2017) en annulation de cette décision. Est-il utile de dire que le T.A. ne s'est pas encore penché sur ce litige ?

En décembre 2017, suite à une consultation électronique qui n'avait recueilli que 3 avis favorables sur les 58 déposés, le maire accorde 4 P.C. correspondant à une 1<sup>ère</sup> phase d'aménagement du site : 568 logements sur 55000 m<sup>2</sup> de terrain.

Des recours ont à nouveau été déposés, balayés d'une chiquenaude par le maire. Sauf un : celui du sous-préfet, qui écrit le 8 février dernier : « il semble que votre décision... soit illégale, et à ce titre

- L'arrêté n°2017/1004 de permis de construire PC 083042 17C0034
- L'arrêté n°2017/1006 de permis de construire PC 083042 17C0035
- L'arrêté n°2017/1005 de permis de construire PC 083042 17C0036
- L'arrêté n°2017/1007 de permis de construire PC 083042 17C0037

délivrés par maire au nom de la commune de COGOLIN, le 15 décembre 2017.

Le C.A. de l'UDVN-FNE 83, se prononce à l'unanimité, en faveur d'un soutien de la part de l'association « Place Publique », par un mémoire en intervention au Tribunal Administratif, contre ces 4 permis de construire.

Le recours au TA, contre la vente du terrain à la COGEDIM, déposé par « Sauvons le Yotel », confié à Me Gady, a été reporté vers Me Busson, qui est chargé de reconstituer le dossier. Me Gady a cessé son activité et Me Busson est en charge des deux autres dossiers concernant le Yotel.

Il existe aussi un problème au niveau d'une parcelle en site classé

### **Gassin**

La **DCNS** (Direction des Constructions Navales et de Systèmes), anciennement **Usine des torpilles**, fondée en 1912, ou **Naval Group** depuis 2017, propriétaire d'un terrain de 90,000 m<sup>2</sup> en bordure du littoral, située sur la commune de Gassin, emploie 250 personnes dans un secteur militaire de haute technologie.



En 2016 la DCNS a décidé de vendre ce terrain

La Communauté de commune et la Mairie de Gassin portent un grand intérêt à ce secteur.

Début 2018 on pouvait lire :

La situation en ce début d'année 2018 : **Naval Group a décidé de stopper les négociations exclusives engagées au début de 2017 avec l'intercommunalité. La transaction serait proche d'être conclue avec une société privée dont le nom n'est pas divulgué.**

### **Ramatuelle**

**-Le PLU** a été approuvé le 28 juin 2018 après 8 ans de procédure

La Société SNC LOUMED a obtenu en juin 2016 un PC concernant la démolition partielle d'une villa accompagné de la suppression de 13 arbres et de la construction d'une partie complémentaire pour un surface de plancher de 249 m<sup>2</sup>.

La Société s'est permis des dérives : suppression de 100 arbres et démolition complète de la construction existante avec évacuation d'un volume important de terre.

L'UDVN-FNE 83 qui souhaitait se constituer partie civil dans ce dossier initié par la Mairie de Ramatuelle a finalement transmis le dossier à FNE PACA.

### **-Plage de Pampelonne**

Les travaux de démolition des constructions ont débuté en octobre le nouveau schéma d'aménagement de la plage sera en place en 2019. L'UDVN-FNE 83 a été invité à participer au Comité de Pilotage pour la mise en œuvre du Schéma d'aménagement.

### **La Môle**

**-PLU** : la procédure a été engagée en 2014, elle devrait se terminer vers fin 2019 après enquête publique qui devrait avoir lieu au début de l'été.

Actuellement c'est la phase des réunions publiques.

Le plu donne la partie belle au terres agricoles et aux activités touristique

### **Le Thoronet**

**-Projet d'ICPE** : création d'un centre de stockage des matériaux inertes du BTP et installation d'une unité de recyclage concassage.

L'UDVN-FNE 83 a proposé à L'Association du Thoronet (ASDC), le projet étant à un stade préliminaire, de contacter la DREAL du Var afin de vérifier s'il n'y a pas d'irrégularités dans ce projet.

## **3.3- 3.2 Rapport d'activités Est Var par Patrick LAFITTE**

### **3.3.1- Carrière du Pont du Duc à Fréjus**

Prolongation d'exploitation et transformation partielle en ISDI avec remise en état partielle du Site, suivi par la LPO,

**Participation à l'enquête publique**, favorable avec réserves.

Autorisation pour 10 ans AP DU 31/04/18

### **3.3.2- Mise en place du PAPI par le SMA**

travaux d'aménagement d'une digue entre le champ d'expansion de la zone humide des Esclapes et les Vernèdes à la limite Puget sur Argens - Fréjus, pour protéger la ZI de "La Palud" régulièrement inondée, intégrés dans le PAPI : à surveiller !



### **3.3.3- PLU de Fréjus et Base Nature**

La Base Nature François Léotard à Fréjus est un espace naturel remarquable de 135 ha rétrocédé par l'Etat à la municipalité de Fréjus en 1995.

Cet espace a été transformé en lieu de loisirs de plein air ouvert à tous et gratuit. Des milliers de gens de tout le département et de la Côte d'Azur, sans compter les touristes venus de tous horizons, le fréquentent assidûment chaque jour. Mais la Mairie de Fréjus a décidé d'installer des activités privées lucratives sur une partie de cet espace : une discothèque, un gigantesque aquarium et un hôtel 5 étoiles. Elle a pris cette décision malgré l'avis défavorable des 3/4 de personnes qui sont allés voir le commissaire chargé de l'enquête publique.

Suite à la décision du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2015 de Fréjus de ne pas tenir compte de l'avis défavorable du Commissaire enquêteur CDIGFP (sans compter l'avis défavorable du sous-préfet et du préfet!) qui a suivi en cela l'avis de la majorité de la population et au jugement du Tribunal Administratif de Toulon du 13 février 2018 déboutant les associations EME et CDGIFP. L'Association EME a lancé un appel au financement par crow-funding sur le site Helloasso, dans le but de faire invalider la modification partielle du PLU qui permet un détournement des biens publics et des ressources naturelles en intentant un recours auprès de la cour d'appel administrative suite au débouté de la première tentative auprès du tribunal administratif de février 2018.

Plusieurs manifestations ont été organisées à Fréjus contre ce projet.

Plusieurs marches ont été organisées fin juin pour défendre la Base Nature contre les projets de privatisation et l'absence de concertation.

-Article de Var Matin où François LEOTARD est publiquement intervenu pour dire que les privatisations ou concessions sont impossibles avec la convention de décembre 1995 entre Fréjus et l'État.

Le projet de boîte de nuit semble abandonné au profit d'un espace'' récréatif'' qui reste à définir !...

Le projet d'hôtel de luxe est infructueux pour l'instant ; Le projet d'aquarium semble avoir trouvé preneur

**L'appel au financement participatif sur le site Helloasso lancé par EME**, afin de faire invalider la modification partielle du PLU en intentant un recours auprès de la cour d'appel Administrative est toujours en cours.

### **3.3.4-La décharge de Bagnol :**

- Projet de rehausse du site 3 de l'ISDND les Lauriers à Bagnols en forêt.

Point important du dernier conseil municipal, les élus étaient appelés, dans le cadre de l'enquête publique sur la rehausse du site 3 de la décharge, à émettre un avis sur la demande formulée par le SMIDDEV.

Le maire rappelait que le site est fermé depuis octobre 2011 et que depuis lors, le syndicat envoie ses déchets à l'ISDND du Balançon. Une solution non pérenne, générant un important surcoût de transport et de traitement. Michel Tosan soulignait: "La rehausse du site 3 a en effet vocation à être un projet relais, entre la fermeture du Balançon et l'ouverture du Vallon des Pins. Projet porté par la communauté de communes du

Pays de Fayence (CCPF) dans l'attente de la mise en place opérationnelle d'une société publique locale (SPL). L'enfouissement des déchets s'opérera en plusieurs phases, avec pour objectif de combler en priorité les alvéoles existantes. La rehausse proprement dite n'interviendra qu'en fin de processus". Le premier magistrat assurait: "Les impacts du projet de rehausse sur les habitats et espèces sont très faibles à modérés, ceux environnementaux du projet ont convenablement été pris en compte".

Le conseil municipal a émis un avis favorable au dossier déposé par le SMIDDEV

<http://www.varmatin.com/environnement/bagnols-en-foret-le-conseil-valide-la-rehausse-du-site-3-de-la-decharge-225669>

et ceci malgré l'opposition de nombreux riverains dont l'ABI qui a participé à la CSS.

Après en avoir débattu les élus ont émis les souhaits suivants:

- Les quantités déposées sur site ne devront pas excéder un tonnage maximum de 200 000 tonnes (la moitié demandée pour ce projet du SMIDDEV).
- La rehausse du site 3 doit être limitée au strict temps nécessaire à l'ouverture du site du Vallon des Pins; les recommandations de Mme la commissaire enquêtrice devront être scrupuleusement suivies par les services de l'État et avant ouverture de chaque casier, un double contrôle devra permettre de vérifier que les opérations d'enfouissement ont été scrupuleusement respectées, dans le cadre de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 (police des inspections des installations classées (ICPE) et tierce expertise).

Le Balançon a été fermé, deux ans avant la fin de l'autorisation ! sans que les Élus n'aient fait les études nécessaires pour les usines multifilières décidées par le Plan déchets ménagers du Var, ni que la CAVEM, par exemple et pourtant la plus importante de l'Est-Var, ne soit arrivée à faire un tri sélectif satisfaisant pour recyclage et valorisation, ni surtout pour isoler, les fermentescibles ou bio-déchets alimentaires principaux responsables de nuisances olfactives. Plusieurs articles parlant de l'ABI et de ces sujets ont paru dans Var-Matin (édition Fréjus St Raphaël) sur tous ces aspects. Tant que ces conditions fondamentales ne seront pas remplies on ne voit pas comment on avancerait vers l'idéal du zéro déchet. UDVN83 doit mettre cela au niveau de ses priorités.

### **3.3.5-La pétition contre les bateaux de croisières a atteint les 31569 signatures**

<https://www.change.org/p/pour-un-r%C3%A9rendum-sur-l-accueil-des-paquebots-pollueurs-dans-la-baie-de-saint-rapha%C3%AB>

### **3.3.6- En juin participation au Conseil Maritime de Façade et aux travaux sur le Document Stratégique de Façade.**

**3.3.7-En juillet Participation au séminaire interne FNE PACA** qui a initié une réflexion sur l'évolution du monde associatif et le fonctionnement interne de la Fédération

### **3.3.8- septembre Vallon de Valescure à Fréjus : -**



Les faits :

Le vallon du Valscure constitue une trame verte et bleue entre le Counillier le barrage de St Esprit et le Jas des Oliviers. Elle comprend la ZNIEFF n°83-143-100.

La DREAL considère le Vallon de Valscure comme...« *Une mosaïque paysagère constituées de friches agricoles, de prairies et d'habitats typiques des vallons humides de la Méditerranée, notamment les fourrées à Canne de Pline.[...]Concernant le paysage, le maintien du caractère bucolique du fond de vallon est un enjeu très fort dans un contexte de pression urbaine croissante.[...]Le Vallon est dans une ambiance sonore modérée vu le contexte naturel et agricole. Concernant le paysage, le programme va profondément modifier **le caractère naturel du vallon***» (Avis de l'autorité environnementale contre le projet de voirie Giraud-Léotard - Étude d'impact 30/12/2011).

Il se situe en zone inondable : dégâts en 2006, évacuation en 2011, il a été aménagé d'un écrêteur au Castellans et un second est en projet en aval dans le cadre du PPRI.

Le zonage du PLU a été modifié en 2015 et est passé de 2Aua en Ucc2.

Une autorisation de défrichement parcelle AW395 a été délivrée en 2013 valable jusqu'au 22 août 2018.

Plusieurs PC ont été déposés dont : le 28 juin 2018 pour 9 bâtiments et 100 logements par VINCI, le lendemain pour 60 logements sur la parcelle AW 190 limitrophe par ARCHE.

Le 17 juillet 2018 est effectué une coupe "exhaustive" sur la parcelle AW395, mais elle a laissé en place les souches !...

Nous avons été contactés ainsi que FNE PACA, EME et TDVN 83 par une représentante du collectif des riverains du Valescure qui fait un recours contre les PC déposés et souhaite s'allier à nous pour bénéficier de notre intérêt à agir du fait de notre Agrément Environnement.

Le site mérite bien une défense Environnementale, c'est une ZNIEFF avec présence d'espèces patrimoniales dont tortues d'Hermann et Cannes de PLINE, il joue un rôle de trame verte et bleue au milieu de zones très urbanisées et est soumis à un aléa inondation, malgré la construction d'écrêteur.

L'UDVN FNE83 se prononce pour le soutien aux riverains du Valescure à condition que ceux-ci nous dégagent des risques financiers en réglant tous les frais et qu'une vingtaine de leurs membres signent avec nous la convention élaborée par leur avocat et se portent caution

### **3.3.9 Pré congrès Déchets FNE-PACA du 22 novembre**

TDVN83 organise :

Le 16, matinée : ramassage de déchets, après-midi : diffusion de films du festival Alimentterre et débats à l'EHPAD DOMITYS de Fréjus

Le 17 dans le cadre du week-end REcreation à la Base Nature un REPAIR CAFE avec l'association éponyme de Fayence.

Le 18 stand de fabrication de produits écologiques.

Le 19 visites de l'usine de tri du Muy avec des scolaires

Le 22 stands lors du Congrès FNE PACA à Valabres.

### **3.3.10 Participations**

Nous avons participé :

\***Journées Mondiale des Zones Humides** en février aux étangs de Villepey zone **RAMSAR**

\*Nettoyage aux Étangs de Villepey lors des Initiative océane avec Surfrider et à des opérations de nettoyage au DRAMONT et sur la plage du débarquement et AGAY

\*au Conseil Économique Social et Culturel de Port Cros

\***à la charte forestière du grand Esterel, signature de la Charte projet grand site**

\*à la CSE de la carrière du grand Caous à St Raphaël

\*à celle de la plateforme de recyclage d'Estérel granulats classée ISO 14001 : recyclage de matériaux du BTP très bien intégrée qui produit des produits de qualité dont du sable et des briques de terre crue

\*Association Départementale du Tourisme

\*à divers Copils Natura2000 dont Bas Argens et Esterel,

\*A diverses AG d'associations adhérentes ou amies

\* **PLANÈTE CAVEM** forum de l'environnement et du DD

## \*Conseil De Développement CAVEM

\* Semaine Européenne de Réduction des Déchets

### Réseau inter associatif

Nous avons participé aux instances FNE PACA , notamment à plusieurs rencontres dans le cadre des **Réunions Lien Fédéral**.

Nous avons continué avec TDVN à faire de la sensibilisation et de l'éducation à l'Environnement. Dans le cadre de nos prospections, nous rencontrons d'autres associations et leur faisons connaître le réseau pour essayer de les y faire adhérer.

\*Intégration NAT 2000 Estérel , embouchure et plaine alluviale de l' ARGENS jusqu'au rocher de ROQUEBRUNE dans un seul svc TVB au niveau CAVEM

Question diverses:

Outre les agréments, plusieurs associations sont en difficulté du fait du non renouvellement des cadres, du manque de bénévoles, des restrictions de subvention et pour celles qui ont des employés de la suppression des emplois aidés!

Comment les aider: mutualisation des moyens, partage des connaissances et des personnes ressources = mise en réseau.

Rechercher des bénévoles et arriver à les intégrer = internet et chemin ou modalités d'intégrations

**Financement participatif et appel aux dons: en cours**

## 4.- Approbation des rapports ci-dessus et quitus

Le Rapport d'activités présenté par le président et les vice-présidents *est voté à la majorité absolue (unanimité) des présents et représentés.* :

## 5.- Rapport financier présenté par le trésorier, Monsieur Charles INGBERG

Le rapport financier figure aux pages 19 et 20. Il Le rapport financier est adopté à **la majorité absolue (unanimité)** des présents et représentés

L'Assemblée Générale donne quitus au rapport financier de Monsieur Charles INGBERG.

## 6.- Renouvellement du Conseil d'Administration

Les statuts prévoient un nombre d'administrateurs compris entre 12 et 24.

Actuellement l'effectif total est de 20 (6 administratrices et 14 administrateurs)

Administratrice et Administrateurs composant le tiers sortant à l'AG :

Mesdames Solange BOTELLA, Martine LAFONTAINE et Johanna REBHUN.  
Messieurs Jean Louis ANNIBAL, Henri BONHOMME, Patrick LAFITTE, Michel PIERRE,

Les sortants sont invités à faire savoir auprès du Bureau s'ils se représentent. Ils peuvent cependant annoncer leur candidature lors de l'Assemblée générale elle-même.

(pour mémoire nombres administrateurs élus ou réélus en 2011 : 7 – 2012 : 7 – 2013 : 9 – 2014 : 7 – 2015 : 7 – 2016 : 8 – 2017 = 8 )

Candidature à un premier mandat :

Madame Chantal SIMONI s'est déclarée depuis l'envoi de la convocation à l'AG.

Lors de la séance, l'appel à candidature du président à l'assistance de l'assemblée générale est entendu :

Monsieur Dominique CALMET se porte candidat

Monsieur Jean Louis ANNIBAL, administrateur du tiers sortant à l'AG, ne s'est pas manifesté depuis l'envoi de la convocation de l'AG. Il est donc présumé ne voulant pas se représenter.

Les administrateurs sortants souhaitant se représenter sont :

Mesdames Solange BOTELLA, Martine LAFONTAINE et Johanna REBHUN.

Messieurs Henri BONHOMME, Patrick LAFITTE, Michel PIERRE,

Les administrateurs sortants sont :

Monsieur Jean Louis ANNIBAL, administrateur du tiers sortant à l'AG ne se représente pas,

Monsieur Franck RIVE quitte la région et a déposé sa démission avant l'élaboration du présent ODJ.

### **1- Résultat du vote du tiers renouvelé lors de la présente assemblée générale**

#### **SONT ELU(E)S OU RÉÉLU(E)S**

<b>Noms Prénoms des sortants ou nouveaux candidats 2018</b>	<b>Élu(e) pour la première fois</b>	<b>Réélu(e)</b>
Solange BOTELLA		X
Martine LAFONTAINE		X
Johanna REBHUN		X
Chantal SIMONI	X	
Henri BONHOMME		X
Dominique CALMET	X	
Patrick LAFITTE		X
Michel PIERRE		X

#### **Ils sont tous élus ou réélus à la majorité absolue (unanimité)**

L'assistance remercie chaleureusement les deux administrateurs quittant le Conseil d'administration pour leurs travaux au profit de l'UDVN-FNE83 et souhaite la bienvenue à l'administratrice entrante et à l'administrateur entrant.

**2- Pour rappel : Le conseil d'administration se renouvelle par tiers à chaque AG.** Les administrateurs ou administratrices élus ou réélus lors des AG 2016 et 2017, poursuivant leur mandat à l'issue de la présente AG sont :



<b>AG 2016</b> <b>1<sup>er</sup> mandat ou réélection</b>	<b>AG 2017</b> <b>1<sup>er</sup> mandat ou réélection</b>
Monique BARNIER-ESCARTEFIGUE	Michel BARBAROUX
Anne-Laure DENANS	Michel BLAISE
Pierre-Dominique CLEMENT	Michel DANIEL
Alain GRANGEON	Ramon LOPEZ
Dominique ROGOWICZ	Georges MARTINOT
Jean-Paul THYS	Françoise OLLIVIER
/	Charles INGBERG

### **7 Fixation du montant de la cotisation pour l'année 2020 :**

Bien que les frais de fonctionnement de l'association soient maîtrisés, il est nécessaire de maintenir notre capacité financière et, par là, notre capacité d'action, le Conseil propose à l'assemblée de maintenir un tarif modéré des cotisations pour 2020 Le CA propose de ne pas modifier le barème. L'assemblée générale peut décider d'augmenter les taux selon l'effectif de l'association affiliée à l'UDVN-FNE 83.

### Barème de la cotisation années 2020

Situation	Rappel montant 2018	Rappel montant 2019	Taux 2020 proposé
Association de 2 à 29 adhérents	55,00 Euros	55,00 Euros	55,00 Euros
Association de 30 à 49 adhérents	80,00 Euros	80,00 Euros	80,00 Euros
Association de 50 à 69 adhérents	110,00 Euros	110,00 Euros	110,00 Euros
Association de 70 à 99 adhérents	135,00 Euros	135,00 Euros	135,00 Euros
Association de 100 à 149 adhérents	160,00 Euros	160,00 Euros	160,00 Euros
Association de 150 à 199 adhérents	185,00 Euros	185,00 Euros	185,00 Euros
Association dépassant 200 adhérents	210,00 Euros	210,00 Euros	210,00 Euros
Adhésion individuelle	30,00 Euros	30,00 Euros	30,00 Euros

*Ce nouveau tableau du tarif des cotisations de l'UDVN83 est mis au vote).*

Les associations présentes et représentées à l'AG adoptent à **la majorité absolue (unanimité)**.  
les taux de la cotisation pour 2020.

#### **8 - Questions diverses**

##### Support juridique de la part de FNE PACA.

Les associations adhérentes à l'UDVN-FNE 83, à jour de cotisation, qui se trouveraient dans la nécessité d'obtenir un conseil de la part d'un juriste, ont la possibilité de faire appel au service juridique de FNE PACA.

Les questions devront être bien préparées, accompagnées des pièces nécessaires à leur étude, et adressées à l'UDVN-FNE 83 qui fera une première analyse : [info@udvn-fne83.fr](mailto:info@udvn-fne83.fr).

La première heure de travail du service juridique de FNE PACA n'est pas facturée, à partir de la deuxième heure le coût sera de 50 € / h.

Mais il convient de préciser que la disponibilité du service juridique de FNE-PACA a ses limites.

##### Possibilités d'intervenir en justice pour une association qui ne dispose pas de l'agrément « protection de l'environnement ».

Nous évoquons ce sujet car régulièrement, nous sommes questionnés par nos associations adhérentes.

Au Tribunal Administratif. L'agrément n'est pas requis pour déposer une requête, néanmoins l'intérêt à agir doit être démontré. Cf. : l'article L. 142-1, alinéa 1er, du Code de l'environnement.

Mais il est important de veiller à ce qu'une délibération, prise en AG ou en CA, selon les statuts de l'association, ait été correctement rédigée afin d'autoriser le président de l'association ou un membre du conseil d'administration à déposer un recours.

Au tribunal de Grande Instance. Les associations, lorsqu'elles sont déclarées à la Préfecture, sont des personnes morales de droit privé, en conséquence, rien n'interdit qu'elles agissent auprès des tribunaux civils. Il s'agit en général d'un dépôt de plainte, éventuellement avec constitution de partie civil.

Plus encore qu'au Tribunal Administratif, il faudra être vigilant sur la capacité, la qualité et l'intérêt d'agir de l'association. Ces critères peuvent être sujets à interprétation.

Nous avons récemment sur ce thème, questionné le Procureur de la République de Toulon, qui nous a conseillé de faire preuve de prudence, et de choisir lorsque c'est possible une intervention au TGI, sous couvert d'une association agréée « Protection de l'environnement », dont la capacité, la qualité et l'intérêt d'agir sont plus difficilement discutables. L'UDVN-FNE 83 lorsque les actions à entreprendre seront jugées sérieuses, pourra sous certaines conditions venir en aide à ses associations adhérentes.

Dans tous les cas une action en justice doit être considérée comme un acte engageant qui peut générer des conséquences économiques non négligeables.

### Agrément Protection de l'Environnement

Nous reviendrons rapidement sur cette question qui nous a occupés depuis plusieurs années.

Si la loi ou les jurisprudences n'évoluent pas, les associations dont l'activité régulière, revêt un caractère local, c'est-à-dire communal ou intercommunal, ne pourront pas prétendre à obtenir l'agrément « Protection de l'Environnement ». De nombreux jugements ont scellé la règle :

Article R141-3

- Modifié par [Décret n°2011-832 du 12 juillet 2011 - art. 1](#)

L'agrément est délivré dans un **cadre départemental, régional ou national** pour une durée de cinq ans renouvelable.

Le cadre territorial dans lequel l'agrément est délivré est **fonction du champ géographique où l'association exerce effectivement son activité statutaire**, sans que cette activité recouvre nécessairement l'ensemble du cadre territorial pour lequel l'association sollicite l'agrément.

Toutes les tentatives, même bien argumentées, de la part d'associations locales qui s'intéressaient à des sujets d'ordre départemental ont échoué.

Notre projet est d'intervenir auprès du ministre via FNE. Nos courriers vers le ministre sont systématiquement renvoyés vers le préfet.

Nous notons notre renouvellement d'agrément « Protection de l'environnement », et de notre habilitation à participer à certaines instances consultatives. Démarches administratives longues et compliquées, menées à bien par notre secrétaire général très pugnace .

## Radiation ADVLM

Dans le courant de l'année 2018, nous nous sommes définitivement séparés de l'ADVLM (La Mole) dont un des principaux dirigeants, membre du conseil d'administration de l'UDVN-FNE 83, et vice-président pour le centre-Var, ayant été condamné par la justice civile, avait été une entrave à l'obtention de notre agrément.

*A l'issue de l'assemblée, le Conseil d'Administration renouvelé se réunira pour élire le Bureau parmi ses membres.*

ANNEXE (2 pages)**BILAN FINANCIER UDVN83 – 2017****PRODUITS**

Nature	Intitulé	Montant
Solde créditeur	Report du 30/11/2016	8 902,93
Cotisations	2017	2 610,00
Dons bienfaiteurs	«	1 610,00
Remboursement FARO	«	1 000,00
Intérêts bancaires	«	80,51
<b>Total Produits 2017</b>	«	<b>5 300,51</b>
<b>Total DISPONIBLE</b>	<b>2017</b>	<b>14 203,44</b>

**CHARGES**

Nature	Intitulé	Montant
Salaire Evelyne Boyer	Du 01/12/16 au 30/11/2017	1 935,00
Urssaf	2017	1 501,00
Cotisation FNE-PACA		100,00
Honoraires d'avocats		2 070,80
Frais bancaires		69,50
Assurance		110,20
Tribunal Six-Fours		1 500,00
Papeterie, affranchissement, insertion JO, hébergement site internet		93,74
<b>Total 2017</b>	<b>Charges de l'exercice</b>	<b>7 380,24</b>

<b>Déficit de l'exercice</b>	<b>3- 2 079,73</b>
------------------------------	--------------------

<b>Solde créditeur au 30/11/2017</b>	<b>6 823,20</b>
--	-----------------

<b>Compte courant</b>	<b>323,20</b>
<b>Compte livret</b>	<b>6 500,00</b>
<b>Compte créditeur au 30/11/2017</b>	<b>6 823,20</b>

## BILAN FINANCIER 2018

### PRODUITS

Nature	Intitulé	Montant
Solde créditeur	Report du 20/11/2017	323,20
Cotisations	2018	3795,00
Dons bienfaiteurs	«	820,00
<b>Total produits sur compte courant</b>	<b>2018</b>	<b>4938,20</b>
<b>Total Produits sur livret</b>	<b>2018</b>	<b>6571,55</b>
<b>Total DISPONIBLE</b>	<b>2018</b>	<b>11509,75</b>

### CHARGES

Nature	Intitulé	Montant
Salaire Evelyne Boyer	Du 01/12/17 au 30/11/2018	1213,80
Urssaf	2018	1 190,00
Cotisation FNE-PACA		100,00
Divers (tampon ,cadeau Lopez)		203,30
Frais bancaires ,frais Boyer, frais Bonhomme		849,57
Assurance		110,20
<b>Total 2018</b>	<b>Charges de l'exercice</b>	<b>3666,87</b>

<b>Bénéfice de l'exercice de l'exercice</b>	<b>1271,33</b>
---	----------------

<b>Solde créditeur au 30/11/2018</b>	<b>7842,88</b>
--------------------------------------	----------------

<b>Compte courant</b>	<b>1271,33</b>
<b>Compte livret</b>	<b>6571,55</b>
<b>Compte créditeur au 30/11/2018</b>	<b>7842,88</b>